

Signature du traité d'apport liant relatif à l'apport de la division imagerie médicale de DMS Group à ASIT Biotech

Diagnostic Medical Systems Group (Euronext Paris - FR0012202497 - DGM) (« DMS ») a signé le 16 avril 2021 un traité d'apport en nature avec la société ASIT Biotech, (ASIT - BE0974289218) société biopharmaceutique sous Procédure de Réorganisation Judiciaire (« **ASIT** ») aux termes duquel DMS s'est engagé à procéder, sous réserve de la réalisation d'un certain nombre de conditions à un apport en nature d'actions et de comptes courants au bénéfice d'ASIT (l' « **Apport** »).

La signature du traité d'apport s'inscrit dans le prolongement des annonces relatives à la signature du préaccord de partenariat en date du 11 janvier 2021 et à la reprise des négociations entre ASIT et DMS en date du 8 avril 2021 (lire les communiqués de presse du [11 janvier 2021](#) et du [8 avril 2021](#)).

Dans le cadre de l'Apport, les actifs suivants seront apportés par DMS à ASIT :

- 100% des titres émis par AXS Medical ;
- 100% des titres émis par APELEM en ce compris indirectement ses filiales et l'activité ostéodensitométrie apportée préalablement par DMS à APELEM ;
- des comptes courants détenues par DMS sur les filiales de la division imagerie médicale.

A cette occasion, la fusion de MEDILINK dans APELEM serait réalisée dans un souci de simplification de l'organigramme du groupe et de rationalisation de l'organisation des activités au sein de la division imagerie médicale.

Au terme de l'Apport, DMS détiendra le contrôle d'ASIT.

L'objectif des parties est de faire d'ASIT un groupe coté sur Euronext et actif dans l'imagerie médicale et qui pourrait devenir à terme un leader mondial derrière les grandes medtechs internationales. La stratégie du nouveau groupe serait :

- de vendre des produits haut de gamme en imagerie médicale avec la Platinum comme produit phare en radiologie ;
- de conforter sa position d'acteur majeur sur des marchés de niche en imagerie comme l'ostéodensitométrie ;
- de se concentrer sur une croissance interne accrue, grâce à une nouvelle unité de production opérationnelle depuis novembre 2020 ;
- d'accélérer la croissance externe, envisagée par l'acquisition d'acteurs plus petits et/ou participer à une éventuelle consolidation du secteur ;
- de cristalliser la valeur de l'activité d'imagerie médicale en tant qu'entité cotée autonome.

Les termes de l'accord prévoient une parité d'échange de 45 M€ pour l'Apport et 5 M€ pour ASIT, à augmenter en fonction de la position de cash net d'ASIT après conversion en actions ou paiement en cash des dettes sursitaires et remboursement des dettes non-sursitaires principalement liées aux subsides.

Les titres apportés ont été évalués à leur valeur réelle fixée d'un commun accord des parties :

- la valeur des actions apportées a été extrapolée sur la base d'une analyse multicritère ;
- les comptes courant ont été valorisés à leur valeur nominale.

